

Canada  
Province de Québec  
Comté de Gatineau  
Municipalité de Cayamant

Séance ordinaire de conseil de la municipalité de Cayamant tenue le 9 mai 2023 à 19h, à la salle municipale de Cayamant, sise au 6, chemin Lachapelle.

Sont présents : Kevin Matthews, Mélissa Rochon, Marc Soulière, Chantal Lamarche et Sonia Rochon;  
Est absente : Sylvie Paquette et son absence est motivée.

Formant quorum sous la présidence du maire, Nicolas Malette, Hélène Joanisse, directrice générale adjointe et greffière adjointe, occupe le siège de secrétaire d'assemblée, est également présente, Cynthia Emond, directrice générale par intérim.

### **Ouverture de la séance**

Le président d'assemblée, Monsieur Nicolas Malette, constate, par la présence de ses conseillers, qu'il y a quorum et ouvre officiellement la séance à 19h.

**2023-05-59**

### **Adoption de l'ordre du jour**

Le conseiller, Marc Soulière, propose et il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté avec l'ajout des points 2.10 Achat de chlorure de calcium – abat poussière et 2.11 Entériner – adaptation réservoir – camion à boues septiques.

Adoptée unanimement.

**2023-05-60**

### **Adoption des procès-verbaux**

La conseillère, Mélissa Rochon, propose et il est résolu d'adopter tel que présenté, étant donné la lecture par tous les conseillers présents, du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2023.

Adoptée unanimement.

**2023-05-61**

### **Adoption des comptes payés et à payer, le rapport des salaires et les rapports des revenus et dépenses et du bilan au 30 avril 2023**

La conseillère, Chantal Lamarche, propose et il est résolu d'adopter les rapports des états des activités financières la liste des comptes payés (**94 414,24\$**), liste de comptes à payer (**71 254,08\$**), le rapport des salaires et les rapports des revenus et dépenses et le bilan au 30 avril 2023.

Adoptée unanimement.

**2023-05-62**

### **Acceptation et engagements - plan de mise-en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé**

**Projet de schéma révisé de couverture de risques de la MRC Vallée-de-la-Gatineau.**

**Avis de la municipalité de Cayamant concernant le plan de mise en œuvre relatif à son territoire**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 29 de la Loi sur la sécurité incendie, un schéma de couverture de risques doit être révisé au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité;

**ATTENDU QUE** la réalité rurale est toute autre que celle vécue dans les villes;

**ATTENDU QUE** malgré une immense différence de réalité, nous devons respecter toute et chacune les mêmes obligations;

**ATTENDU QUE** la MRC Vallée-de-la-Gatineau a adopté le 14 février 2023 une résolution dans laquelle elle s'engage dans la procédure de révision de son schéma;

**ATTENDU QUE** la MRC Vallée-de-la-Gatineau a soumis à toutes les municipalités présentes sur son territoire un document faisant état des objectifs de protection optimale qu'elle entend mettre de l'avant ainsi que des stratégies pour atteindre ces objectifs;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 15 de la Loi précitée, les municipalités doivent donner leur avis à la MRC Vallée-de-la-Gatineau sur ces propositions, en faisant notamment mention des impacts sur celles-ci sur l'organisation de leurs ressources humaines, matérielles et financières, lesquelles propositions sont présentées dans les plans de mise en œuvre;

**ATTENDU QUE** chacune des municipalités doit adopter une résolution afin de signifier son acceptation dudit plan de mise en œuvre ainsi que de son engagement à le respecter et à le réaliser.

**EN CONSÉQUENCE**, le conseiller, Kevin Matthews, propose et il est résolu que :

La municipalité de Cayamant donne un avis favorable aux propositions de la MRC Vallée-de-la-Gatineau contenues dans le plan de mise en œuvre concernant son territoire et qu'elle s'engage à respecter et à réaliser ledit plan de mise œuvre applicable à son territoire.

Adoptée unanimement.

2023-05-63

**Octroi de contrat – concassage MG-20 et sable tamisé AB-10**

**ATTENDU QUE** la municipalité a effectué les démarches suivant l'article 936 du code municipal ;

**ATTENDU QUE** la municipalité a invité trois (3) soumissionnaires

**ATTENDU QUE** la seule soumission a été ouverte le 5 mai 2023 à 15h05;

**ATTENDU QUE** les résultats des soumissions sont les suivants :

Nom	2627-6360 Québec Inc.	Carrière Clément Tremblay et Fils	Construction FGK
8500 tonnes de MG-20		7,95\$/tonnes	
Tamisage AB-10 1500 tonnes		4,50\$/tonnes	
Transport		7 950\$	
Décapage			
Total		82 275\$	

Les montants indiqués sont sans taxes.

**EN CONSÉQUENCE** la conseillère, Mélissa Rochon, propose et il est résolu, que la municipalité octroi le contrat de concassage MG-20 et sable tamisé AB-10 au seul soumissionnaire, l'entreprise Carrière Clément Tremblay et Fils pour la somme de 82 275\$ plus les taxes applicables, les sommes proviendront de subventions pour un montant de (72 275\$) et ainsi que du budget municipal pour un montant de (10 000\$).

Adoptée unanimement.

2023-05-64

**Demande de subvention 2022-2023 du programme d'aide à la Voirie Locale (PPA-CE et PPA-ES)**

La conseillère, Sonia Rochon, propose et il est résolu que la Municipalité dépose une demande de subvention auprès de M. Robert Bussière, député de Gatineau, par le biais du ministère des Transports du Québec, dans les Volets projets particuliers d'amélioration (PPA) dans les deux (2) sous-volets, à savoir : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) et Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipale (PPA-ES) pour des travaux sur les chemins : Petit-Cayamant, Bellevue, Patterson, de la Montagne et Monette.

Adoptée unanimement.

2023-05-65

**Demande de participation financière – Feuillet paroissial**

**ATTENDU QUE** la Paroisse Sainte-Marie-de l'Incarnation est responsable de l'impression du bulletin paroissial publié sur notre territoire;

**ATTENDU QUE** cette Paroisse nous demande une participation financière pour aider à supporter les coûts de cette impression;

**ATTENDU QUE**, par le passé, la municipalité a participé pour un montant de 150\$;

**EN CONSÉQUENCE**, le conseiller, Kevin Matthews, propose et il est résolu de participer financièrement à l'impression de feuillet paroissial, à raison de 150\$ pour 2023-24, car ces feuillets seront distribués également ici à Cayamant.

**Il est également résolu de** demander à la Paroisse Sainte-Marie de l'Incarnation de nous faire parvenir cette demande plus tôt, à l'avenir, de façon à pouvoir prévoir cette dépense au budget. **Les prochaines demandes devront être reçues au plus tard en novembre 2023, pour l'année 2024-25.**

Adopté unanimement.

2023-05-66

**Proposition - Calendrier 2024 CHGA – Cayamant**

La conseillère, Chantal Lamarche, propose et il est résolu que la municipalité accepte la proposition pour le calendrier CHGA 2024 au montant de 445\$ plus les taxes applicables.

Adoptée unanimement.

2023-05-67

**Entériner l'embauche d'un journalier**

**ATTENDU QUE** la municipalité a besoin de remplacer un journalier pour la saison estivale 2023;

**ATTENDU QUE** nous devons agir rapidement;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a sélectionné et accueilli Yan Hébert lors de cette démarche de recrutement;

**EN CONSÉQUENCE** le conseiller, Marc Soulière, propose et il est résolu d'entériner l'embauche, de Yan Hébert pour la saison estivale 2023.

Adoptée unanimement.

2023-05-68

**Emploi d'été 2023- programme Emploi d'Été Canada**

**ATTENDU QUE** la municipalité a fait une demande de subvention pour l'embauche de deux (2) jeunes pour la période estivale 2023;

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu, l'acceptation d'une subvention pour l'embauche d'un jeune âgé entre 15 et 30 ans pour les travaux liés à la Voirie;

**EN CONSÉQUENCE** la conseillère, Mélissa Rochon, propose et il est résolu d'embaucher un (1) jeune âgé entre 15-30 ans et il est également résolu d'autoriser la direction générale à en faire la sélection.

Adoptée unanimement.

2023-05-69

**SOLLICITATION POUR DES BOURSES DE FINISSANT(ES) – CITÉ ÉTUDIANTE HAUTE-GATINEAU DE MANIWAKI - 2023**

La conseillère, Chantal Lamarche, propose et il est résolu que la municipalité donne une bourse au montant de 150\$ à la seule étudiante finissante de secondaire 5, originaire de Cayamant.

Adoptée unanimement

2023-05-70

**ATTRIBUTION D'UN MANDAT DE SERVICES JURIDIQUES À DEVEAU AVOCATS – OUTAOUAIS**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Cayamant a accepté l'offre de services juridiques du cabinet Deveau Avocats – Outaouais afin de répondre à ses besoins en cette matière;

**ATTENDU QUE** l'offre de services du 5 mai 2023 préparée à cette fin par Deveau Avocats – Outaouais;

**EN CONSÉQUENCE** le conseiller, Marc Soulière, propose et il est résolu que ce conseil retienne l'offre de services juridiques soumise par Deveau Avocats – Outaouais, laquelle se décrit comme suit :

- **Service offert** : Consultation téléphonique, à nombre d'heures illimité;
- **Personnes autorisées à consulter** : Le maire, la direction générale, l'inspecteur en bâtiment et en environnement;
- **Durée du contrat** : 1 an, soit du 7 juin 2023 au 6 juin 2024;
- **Coût forfaitaire** : 850 \$ par année, taxes en sus;
- **Pour tous les autres mandats demandés** : Taux horaire de 215\$ de l'heure;
- **Frais d'honoraires pour les dossiers de perception de taxes** : 15% du montant recouvré, taxes et déboursés en sus, pour un minimum de 500\$ plus taxes et déboursés, n'incluant toutefois pas les procédures d'exécution. Sur décision de la Municipalité de ne pas procéder à l'exécution de jugement, le cas échéant, les honoraires deviendraient alors exigibles comme s'il y avait eu perception des taxes.

Adoptée unanimement.

2023-05-71

**ACHAT DE CHLORURE DE CALCIUM – ABAT-POUSSIÈRE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a besoin d'acheter du chlorure de calcium (abat-poussière);

**ATTENDU QUE** la Municipalité a suivi toutes les normes applicables en matière d'achat et a invité 2 fournisseurs;

**ATTENDU QUE** les soumissionnaires et résultats pour 10 ballots de 1000kg. sont :

	<u>Prix unitaire</u>	<u>Frais de transport</u>	<u>Total</u>
<b>Somavrac c.c.:</b>	704\$	1 037\$	<b>8 077\$</b>
<b>Sel Warwick</b>	711\$	0\$	<b>7 110\$</b>

**EN CONSÉQUENCE**, le conseiller, Kevin Matthews, propose et il est résolu que la Municipalité achète 10 ballots de 1000kg pour le prix de 7110\$ plus les taxes applicables auprès de la Compagnie Sel Warwick.

Adoptée unanimement.

2023-05-72

**ENTÉRINER - ADAPTATION RÉSERVOIR – CAMION À BOUES SEPTIQUES**

**ATTENDU QUE** le camion à collecte des boues septiques a besoin de réparations majeures;

**ATTENDU QUE** la Municipalité avait prévu, dans le passé, adapter le réservoir sur un camion appartenant déjà à la Municipalité;

**ATTENDU QUE** la Municipalité va de l'avant avec cette option qui sera plus économique;

**ATTENDU QUE** la collecte de boues septiques est un service urgent et essentiel;

**ATTENDU QUE** le but est de rendre la collecte de boues septiques réglementaire et sécuritaire le plus rapidement possible;

**EN CONSÉQUENCE** la conseillère, Mélissa Rochon, propose et il est résolu d'entériner les travaux d'installation de la boîte pour la collecte de boues septiques et d'entériner le mandat donner à Usinage Richard Vallières au montant de 6 410\$ plus les taxes applicables;

Adoptée unanimement.

#### **UNE PÉRIODE DE QUESTIONS A EU LIEU**

Début : 19h11 . Fin : 19h11. Aucune question.

Je soussignée, Cynthia Emond, directrice générale greffière-trésorière par intérim de la municipalité de Cayamant, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour chacune des dépenses énumérées aux présentes résolutions.

---

Cynthia Emond

#### **Fermeture de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, le président d'assemblée remercie les gens présents dans la salle de leur participation, et déclare la séance fermée officiellement à 19h11.

---

Nicolas Malette  
Maire

---

Hélène Joannis  
Directrice générale adjointe et greffière  
adjointe

#### **Approbation du Maire**

Conformément à l'article 161, du Code municipal, le maire n'est pas tenu de voter. Cependant, suivant l'article 201 du Code municipal, le maire confirme que le présent procès-verbal est en accord avec le fait que son contenu reflète adéquatement les actes et délibérations du conseil lors de la séance concernée.

---

Nicolas Malette, maire